



BFM consacre une chronique à DNF

Rubrique : actualités - Date : lundi 30 août 2004

Ce matin, lundi 29 août 2004, BFM, la radio de l'économie, a consacré une chronique à DNF.

Dans le cadre de l'émission Good Morning Business, Laurent Calixte, journaliste du magazine Challenges, a entièrement dédié sa chronique la vie au bureau à DNF et son offre entreprise. Ce dernier a exposé la problématique du tabagisme au bureau tout en présentant la solution DNF : le DTE (Diagnostic Tabagisme Entreprise)

BFM est une radio référence dans le secteur de l'économie. Son audience est très attentive aux problématiques diverses du monde de l'entreprise. Elle sera donc très certainement intéressée de connaître l'offre DNF spécialement conçue pour les accompagner dans leur mise en conformité avec la législation antitabac.

Ci dessous, le texte de la chronique (Merci à Laurent Calixte) :

Animateur : "Comment réconcilier fumeurs et non-fumeurs au sein des entreprises ? Faut-il autoriser la création d'espace-fumeurs ? Ou obliger les accros à la cigarette à fumer dans la rue ? Bref, Laurent Calixte, comment en finir avec les problèmes posés par le tabagisme en entreprise ?

Laurent Calixte : D'abord, Fabrice, en ouvrant les yeux, pour constater que dans beaucoup d'entreprises, la loi Evin est peu ou pas respectée. Le cas le plus classique concerne les sociétés organisées en open space. Dans ce cas, il suffit d'un fumeur récalcitrant pour enfumer un plateau d'une vingtaine de salariés. Comment réagir, sans dresser les fumeurs contre les non fumeurs ? Plusieurs sociétés, comme la RATP, ou l'agence Young & Rubicam, ont réalisé un audit avec l'association DNF, ou Droits des non fumeurs. L'objectif ? Rappeler au personnel la réglementation concernant le tabac. Ainsi, les managers se voient rappeler qu'ils doivent absolument interdire la cigarette sur l'open space, et ce même la nuit. Chez Young & Rubicam, par exemple, quelques salariés fumaient tard le soir, quand l'open space étaient désert. Or, malgré leurs efforts pour aérer, les bureaux restaient enfumés le matin, ce qui mécontente bien sûr leurs collègues partisans de l'air pur. Mais il ne s'agit pas de stigmatiser les partisans de la cigarette. Et c'est là que réside l'originalité de la démarche. Laquelle consiste à respecter la loi, sans pénaliser les accros à la cigarette. Ainsi, DNF préconise un « espace fumeur » dédié. Et, quand ce n'est pas possible, l'association recommande d'installer un auvent à l'extérieur de l'entreprise, pour que les fumeurs soient protégés des intempéries, comme cela a été fait pour la société Federal Mogul. Cet audit d'une valeur de 3 000 euros est gratuit pour les entreprises adhérant à DNF. Plus d'infos sur www.d-n-f.org. Laurent Calixte, magazine Challenges, pour radio BFM